



# Championnat des jeunes de tir à l'arc de la World Archery (CJWA)

**9 - 15 août 2021 Wroclaw, Pologne**

**Addendum de sélection - Archers d'arc recourbé**

**Publié : 18 février 2021**

**Révisé : 10 mai 2021**

## 1. Introduction

---

### **Général**

La sélection pour les championnats des jeunes de la World Archery (CJWA), qui doivent actuellement se dérouler actuellement à Wroclaw, en Pologne, du 9 au 15 août, se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe d'arc recourbé. Tous les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité tels que définis dans la politique qui se trouve au lien suivant :

<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/12/Recurve-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>

Les critères spécifiques suivants, tirés de la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc recourbé, seront utilisés :

4.1.2 - Performances antérieures - Historique des performances de l'athlète ; peut inclure les scores, les classements et les résultats finaux. Les performances passées peuvent être pondérées en fonction de la date, du niveau de compétition, de la qualité des participants et de facteurs environnementaux.

4.1.3 - Dynamique d'équipe - Comportements individuels qui peuvent contribuer ou nuire à la performance globale de l'équipe. Dans les compétitions où l'épreuve par équipe est disputée, cela peut aussi inclure la capacité d'un athlète à performer dans l'épreuve par équipe.

4.1.4 - Potentiel futur - Le rôle qu'un événement peut jouer dans le développement d'un athlète spécifique qui a démontré des qualités clés indiquant un fort potentiel futur. Ces qualités peuvent inclure, sans s'y limiter : le talent, l'engagement et l'historique de performance et de progression.

### **Admissibilité en fonction de l'âge**

Les archers juniors d'arc recourbé nés en 2001 ou avant peuvent concourir dans le cadre du CJWA juniors.

Les archers d'arc recourbés cadets nés en 2004 ou avant peuvent concourir dans le cadre du CJWA cadets.

Pour déterminer l'âge de l'athlète en 2021, les règles de la World Archery s'appliqueront.

**Note :** Voir la règle 4.2.3 et 4.2.4 du livre 2 de la World Archery pour déterminer l'âge en 2021. Exemple. Un athlète qui atteint l'âge de 16 ans dans l'année sera considéré comme ayant 16 ans pour toute l'année.

### **Catégories**

Le CJWA comportera catégories suivantes de compétition en arc recourbé.

- Femmes juniors individuelles
- Hommes juniors individuels
- Femmes cadettes individuelles
- Hommes cadets individuels
- Équipe féminine juniors (équipe de 3 personnes)
- Équipe masculine juniors (équipe de 3 personnes)
- Équipe de femmes cadettes (équipe de 3 personnes)
- Équipe de cadets masculins (équipe de 3 personnes)
- Équipe junior mixte (équipe de 2 personnes)
- Équipe mixte de cadets (équipe de 2 personnes)

### **Objectif**

Malgré les changements dans cet addendum, l'objectif de performance de Tir à l'arc Canada demeure le même - terminer dans les 32 premiers ou dans la première moitié (si moins de 32 compétiteurs) à ce tournoi dans n'importe quelle catégorie à laquelle le Canada participe.

## **2. Informations générales**

---

Le Canada peut sélectionner jusqu'à :

- 3 hommes juniors et 3 femmes juniors, nés en 2001 ou avant, et
- 3 hommes cadets et 3 femmes cadettes, nés en 2004 ou avant.

### **Enregistrer l'intention de concourir :**

Tout athlète qui répond aux critères d'âge ci-dessus et qui veut être membre de l'équipe canadienne de tir à l'arc recourbé qui participera au CJWA 2021, doit enregistrer son intention de participer avant minuit, le 31 mai 2021. Veuillez utiliser la procédure décrite en ligne, lien ci-dessous, pour informer Tir à l'arc Canada de votre intention :

<https://archerycanada.ca/world-archery-youth-championships-wroclaw-poland/>

### 3. Informations sur la sélection

---

Les scores pour la sélection peuvent être soumis par les méthodes suivantes :

- Ronde enregistrée par TAC et/ou la WA locale
- Les athlètes peuvent soumettre des scores provenant de rondes 720 enregistrées par Tir à l'arc Canada (« rondes enregistrées »). La soumission au coordonnateur du programme doit inclure le nom, la date et le lieu de la ronde enregistrée.
- Ronde inscrite
- Tir à l'Arc Canada comprend qu'il peut être impossible pour les archers de tirer des scores dans le cadre d'événements locaux enregistrés auprès de Tir à l'Arc Canada à cause des restrictions régionales reliées à la COVID-19. En raison de diverses restrictions provinciales et de l'incapacité d'organiser des épreuves en personne, un processus alternatif de soumission des scores a été mis en place. Les règles et règlements de la « ronde inscrite » se trouvent à l'annexe 1 de ce document.

#### 3.1 Priorité 1 – Scores de SRP

TAC comparera les scores soumis à partir des rondes 720 enregistrées ou des scores 720 enregistrés au nombre de SRP de l'athlète et sélectionnera les archers dont les scores sont égaux ou supérieurs à leur nombre de SRP et/ou qui sont les plus proches de leur nombre de SRP.

Pour des informations générales sur le SRP, veuillez cliquer sur le lien suivant vers le document pertinent au site web de TAC.

<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2020/12/Podium-Result-Track-Writing.pdf>

Les scores de SRP pour chaque âge/sexe sont listés au tableau suivant.

Pour déterminer l'âge pour le SRP, les règles de la World Archery s'appliqueront.

*Note* : Voir les règles 4.2.3 et 4.2.4 du Livre 2 pour déterminer l'âge en matière de SRP.

Exemple. Un athlète qui atteint l'âge de 16 ans dans l'année sera considéré comme ayant 16 ans aux fins du SRP.

<b>Nombres SRP 2021</b>		
<b>Junior</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
18 ans	636	630
19 ans	646	635
20 ans	654	640
<b>Cadet</b>		
<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	
15 ans	618	624
16 ans	640	628
17 ans	642	646

**Graphique 1 : Scores du Suivi des résultats du podium**

### **Priorité 3.1 - Priorité 2 - Score minimum de qualification (SMQ)**

Les archers doivent réaliser au moins un score égal ou supérieur au score minimum de qualification (SMQ) tiré en 2021, comme dans le tableau ci-dessous.

<b>Scores minimums de qualification (MQS)</b>		
<b>Junior</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
70m	633	603
<b>Cadet</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
60m	632	612

**Graphique 2 - Score minimum de qualification (SMQ)**

**Note 1 :** Si, pour l'une des possibilités de sélection, il y a égalité pour la 3<sup>e</sup> position dans une catégorie donnée, le score suivant le plus élevé obtenu au cours de l'année 2021 sera utilisé pour classer et sélectionner les athlètes.

**Note 2 :** Tir à l'arc Canada se réserve le droit d'ajouter des athlètes supplémentaires dans le but de former des équipes compétitives pour la partie compétition par équipe du CJWA.

**L'équipe canadienne du championnat des jeunes de la World Archery 2021 sera annoncée au plus tard le 16 juillet 2021.**

#### **4. Divergences et modifications**

---

Dans l'éventualité de changements apportés par la World Archery à l'événement ou aux critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada révisera et modifiera cet addendum de sélection au besoin pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus au niveau mondial et national et la manière dont ceci peut avoir un impact sur les compétitions internationales. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du

coronavirus ne l'exigent, Tir à l'arc Canada respectera ces addenda de sélection publiés tels quels.

Toutefois, des situations liées à la pandémie de coronavirus peuvent survenir et nécessiter une modification de cet addendum de sélection. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire suite à des développements ayant un impact direct sur la politique de sélection. Dans de telles circonstances, les modifications seront communiquées à toutes les personnes concernées dès que possible.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer cette politique de sélection telle qu'elle est rédigée, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision approprié, et en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et en accord avec la politique de sélection et les objectifs de performance énoncés pour le CJWA. S'il s'avère nécessaire de prendre des décisions de cette manière, Tir à l'arc Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

## Annexe 1 : Ronde 720 inscrite

---

Tir à l'Arc Canada comprend qu'il peut être impossible pour les archers de tirer des scores dans le cadre d'événements locaux enregistrés auprès de Tir à l'Arc Canada à cause des restrictions régionales liées à la COVID-19. En raison de diverses restrictions provinciales et de l'incapacité d'organiser des épreuves en personne, l'établissement d'un processus alternatif de soumission des scores a été mis en place.

Bien que nous encourageons la participation là où c'est approprié, les archers, l'enregistreur désigné et les clubs doivent se conformer strictement aux ordonnances de santé publique locales, provinciales et fédérales, et se tenir à jour au fur et à mesure qu'elles changent.

- La « ronde inscrite » consistera en 72 flèches tirées à 50 mètres pour les athlètes d'arc à poulies et à 70 mètres (junior et seniors) ou 60 mètres (cadets) pour les athlètes d'arc recourbé.
- Les scores de la ronde inscrite ne sont pas admissibles pour la liste de classement de TAC.
- Les règles de Tir à l'arc Canada s'appliqueront, à l'exception de la règle 4.8.3.3. Par conséquent, une ronde inscrite peut compter aussi peu qu'un archer ou autant d'archers que le champ de tir peut en accueillir dans le cadre des règlements provinciaux en matière de santé.
- Les rondes inscrites relevant de ce document de sélection doivent être soumises à Tir à l'arc Canada via le formulaire d'inscription (voir ci-dessous) au plus tard le 12 juillet 2021.
- Les rondes inscrites doivent être soumises au moins 48 heures avant l'heure et la date de la ronde.
- Il doit y avoir un enregistreur désigné (ED) en charge de la ronde, qui répond à l'un des critères suivants
  - un entraîneur de tir à l'arc formé par le PNCE
  - un juge de tir à l'arc certifié (tout niveau de certification)
  - un responsable de la sécurité des champs de tir certifié par Tir à l'arc Canada.
  - Un membre de Tir à l'arc Canada
- L'ED est responsable de :
  - soumettre à Tir à l'arc Canada l'intention d'organiser une ronde inscrite au plus tard 48 heures avant le tir, en s'inscrivant en ligne à l'adresse suivante

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSevOC3\\_XS9lspyQSlSXCsCoXT7hReUSnWhDIQP\\_EtXUrHvNI6w/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSevOC3_XS9lspyQSlSXCsCoXT7hReUSnWhDIQP_EtXUrHvNI6w/viewform)

- soumettre au coordinateur du programme le(s) score(s) et une photo de la carte de pointage de chaque archer, signée par l'archer et l'ED, dans les 24 heures suivant la fin de la ronde inscrite. La carte de pointage doit être lisible, et la photo doit être claire. Les scores et les cartes de score doivent être soumis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 12 juillet 2021 :
  - Kylah Cawley, gestionnaire de programme,  
[kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca)
- S'il n'y a qu'un (1) athlète qui tire la ronde inscrite, le juge ou l'ED participera au pointage et soumettra une photographie de chaque extrémité du score de l'archer.
- L'ED doit s'assurer que le champ de tir est conforme aux règles de TAC avec des mesures précises et que les tailles et hauteurs des cibles sont correctes. (Livre 2, chapitre 7, 7.1.1.1 à 7.1.1.10 et 7.2.1 à 7.2.2.3).
- Tous les efforts doivent être faits pour avoir un juge de TAC à l'événement, bien que cela puisse ne pas être possible en raison des règles et restrictions locales liées à la COVID. S'il n'y a pas de juge de TAC, l'ED est le juge et sa décision est définitive.
- Si l'ED a des questions, il peut contacter un juge pour obtenir des conseils.
- Les rondes inscrites peuvent être effectuées sur des champs de tir établis, des champs d'entraînement ou des propriétés privées.
- La ronde inscrite doit être tirée selon les règles de la ronde 720 telles que définies dans le Livre des Règles 3 de TAC, chapitres 11 à 14, en ce qui concerne l'équipement de l'athlète, le tir, le chronométrage et le pointage.

## ANNEXE 2 - INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

---

### **Programme des tournois** (version succincte et susceptible d'être modifiée)

7 août - Arrivée à Wrocław

8 août - Pratique

9 août - Pratique officielle - présence obligatoire

10 août - Ronde de qualification – arc recourbé et arc à poulies  
Éliminations par équipes mixtes

11 août - Éliminations individuelles – arc recourbé et arc à poulies

12 août - Éliminations individuelles et par équipe

13 août - Éliminations par équipes mixtes - arc recourbé et arc à poulies

14 août - Finales – Arc à poulies

15 août - Finales – Arc recourbé

16 août - Départ de l'équipe

### **Inscription**

Toutes les dispositions relatives au tournoi pour les membres de l'équipe seront prises par Tir à l'arc Canada, y compris l'inscription, les vols, l'hébergement et les déplacements au sol.

Les membres de l'équipe et le personnel voyageront, vivront, s'entraîneront et participeront aux compétitions en tant qu'équipe.

Les parents et les personnes extérieures à l'équipe doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur voyage et leur hébergement et sont priés de NE PAS réserver dans le même hôtel que l'équipe.

### **Passeports et visas**

Un passeport est nécessaire pour se rendre en Pologne. Il doit être valide pendant au moins six mois après les dates de voyage en Pologne. Par conséquent, si votre passeport expire le 1<sup>er</sup> février 2022 ou avant, vous devez obtenir un nouveau passeport.

Les citoyens canadiens n'ont pas besoin de visa pour se rendre en Pologne, sauf s'ils y séjournent plus de 90 jours.

### **Le financement :**

Actuellement, le niveau de financement exact de cette équipe est indéterminé. Une fois celui-ci déterminé, les athlètes recevront une subvention de soutien qui sera communiquée à tous les athlètes quand elle sera connue.

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, tout athlète souhaitant participer à cet événement doit supposer que les coûts de participation seront plus élevés que d'habitude. Les athlètes devront prendre en compte les coûts liés aux exigences actuelles du voyage, qui comprennent les nombreux tests de COVID, l'hébergement simple lors de l'événement, l'hébergement à l'hôtel au retour pour les quarantaines obligatoires, et d'autres coûts potentiels liés aux protocoles de sécurité canadiens.

### **Personnel de l'équipe**

Le personnel de l'équipe sera sélectionné et approuvé par le directeur du programme de sport de haut niveau, et voyagera et séjournera dans le même hôtel que les athlètes.

### **Retrait de l'équipe :**

Si un athlète est nommé dans l'équipe des championnats des jeunes de tir sur cible 2021 de la World Archery , mais ne peut pas assister aux championnats et se retire de l'équipe de ces championnats pour une raison quelconque avant le 31 juillet 2021 :

- a) Le premier remplaçant désigné sera substitué et nommé à l'équipe pour remplacer cet athlète, à condition qu'il ait satisfait aux normes minimales de performance.
- b) Le deuxième suppléant deviendra le premier suppléant.

Si un athlète est nommé dans l'équipe des championnats des jeunes de tir sur cible de la World Archery, mais doit se retirer en raison d'une blessure, d'une maladie ou de circonstances exceptionnelles après le 31 juillet 2021 mais avant le 8 août 2021 :

- a) Il peut être remplacé par le premier ou, si nécessaire, par le second suppléant après consultation avec la World Archery.